



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE GREOUX LES BAINS

**Enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de
matériaux alluvionnaires
sur le territoire de la commune de Gréoux les Bains
au lieu-dit "Pontoise"**

En application de l'arrêté préfectoral n° 2010-1724 en date du 18 août 2010, le dossier présenté par la Société Jaubert Exploitation Concassage, relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires, située sur le territoire de la commune de Gréoux les Bains (installation classée soumise à autorisation au regard des articles L 512-1 et suivants du Code de l'Environnement) sera déposé dans les mairies de Gréoux les Bains, Corbières, Manosque, Sainte Tulle et Vinon sur Verdon (concernées par les trois kilomètres du rayon d'affichage), **du lundi 13 septembre 2010 au mercredi 13 octobre 2010 inclus** en vue de la réalisation d'une enquête publique d'un mois, et sera consultable aux jours et heures d'ouverture des mairies suivantes :

- ◆ Gréoux les Bains: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le vendredi à 16h.
- ◆ Corbières : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h,
- ◆ Manosque : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- ◆ Sainte Tulle : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h.
- ◆ Vinon sur Verdon : le lundi de 15h à 17h30, le mardi de 9h à 12h et de 15h à 17h30, le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 17h, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h.

Monsieur Georges FEID a été nommé Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille. A ce titre, **il siègera à la mairie de Gréoux les Bains:**

- ◆ le lundi 13 septembre 2010 de 9h à 12h,
- ◆ le mercredi 22 septembre 2010 de 9h à 12h,
- ◆ le lundi 27 septembre 2010 de 9h à 12h,
- ◆ le vendredi 8 octobre 2010, de 9h à 12h.
- ◆ le mercredi 13 octobre 2010, de 14h à 17h.

où il recueillera les déclarations écrites ou verbales des personnes qui auraient des observations à formuler sur ce projet, sur le registre prévu à cet effet.

Les personnes, qui le souhaitent, peuvent aussi adresser, par courrier, leurs observations au Commissaire Enquêteur, en Mairie de Gréoux les Bains.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en mairie de **Gréoux les Bains**, ainsi qu'à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, à Digne les Bains.